

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté de communes Millau Grands Causses

Objet de l'enquête publique

Par arrêté du 15 avril 2019, Monsieur Gérard PRETRE, Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté de communes Millau Grands Causses arrêté le 19 décembre 2018.

Durée de l'enquête publique

Du lundi 20 mai 2019 (9 heures) au jeudi 27 juin 2019 (17 heures) inclus, soit une durée de 39 jours.

Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n°E19000023/31 du 5 février 2019, monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse a désigné monsieur Jean-François Gros, commissaire enquêteur titulaire.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants :

- Au siège de la Communauté de communes ;
- Aux sièges des 15 communes de la Communauté de communes.

Présentation des observations

Le public pourra consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet dans les lieux précités. Les observations pourront également être adressées à monsieur le commissaire enquêteur :

- par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de la Communauté 1, place du Beffroi CS 80432 - 12104 Millau cedex
- par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.rlp@cc-millaugrandscausses.fr

Informations complémentaires

La Communauté de communes Millau Grands Causses est l'autorité responsable et compétente en matière d'élaboration du RLPi.

Toute information relative au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté de communes Millau

Grands Causses ou à l'enquête publique, ainsi que toute demande de communication de tout ou partie des dossiers d'enquête publique, peut être demandée auprès du Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, par courrier adressé à son attention à L'Hôtel de la Communauté, 1, place du Beffroi CS 80432 12104 Millau cedex.

Avant l'ouverture de l'enquête publique ou durant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et sur ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans le cadre des permanences définies ci-dessous :

A Millau :

- Hôtel de la Communauté - 1 Place du Beffroi - 12100 Millau
 - Lundi 20 mai 2019 de 9h00 à 11h00
 - Jeudi 27 juin 2019 de 15h00 à 17h00
- Hôtel de Ville - 17, avenue de la République - 12100 Millau
 - Samedi 25 mai 2019 de 9h00 à 11h00

Creissels - Mairie - 16, rue Moulin Haut - 12100 Creissels :

- Lundi 3 juin 2019 de 15h00 à 17h00

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres portant sur le projet de RLPi doivent être transmis avec le dossier d'enquête et les documents annexés, sans délai au commissaire enquêteur qui les clôt.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de l'EPCI et des communes indiqués ci-dessus. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil de la communauté approuvera le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de communes Millau Grands Causses et dans toutes les communes du territoire de l'EPCI.

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de la Communauté de communes, pour y être tenus à disposition du public.

Communauté de communes Millau Grands Causses
Hôtel de la Communauté - 1, place du Beffroi
CS 80432 - 12104 Millau cedex
Tél : 05.65.61.40.20 - www.cc-millaugrandscausses.fr



Millau Grands Causses
Communauté de Communes